

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 121 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Modernisation des installations du Dojo Bougainville dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 - 6, boulevard de Sévigné - 15ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

21-37095-DTBN

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du sport, de l'accès à la pratique sportive et du e-sport, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Dojo Bougainville situé au 6, boulevard de Sévigné, dans le 15^{ème} arrondissement, est un équipement sportif d'envergure régionale destiné à la pratique des arts martiaux.

Dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Dojo a été sélectionné pour accueillir un Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) destiné au judo et au taekwondo olympiques et paralympiques.

Ainsi, les équipes internationales olympiques et paralympiques pourront venir s'y entraîner afin de préparer les jeux 2024.

Cependant, les installations et les locaux du Dojo dont la construction date du début des années 90, sont vieillissants. En conséquence, la Ville de Marseille propose de réaliser sur cet équipement les travaux de modernisation suivants :

1) Concernant le niveau R+1 :

- Modernisation de l'éclairage de l'aire de compétition par la mise en place de projecteurs à leds.

- Réfection de la peinture du local infirmerie.

- Vestiaire, sanitaire et douche : réfection complète du carrelage et de la peinture, changement de la robinetterie, des vasques, des douches et modernisation de l'éclairage.

- Accueil et buvette : mise en place d'un point d'eau, d'un évier et d'un chauffe-eau.

- Bureau / loge : modernisation de l'éclairage avec des pavés à leds.

- Circulation publique : modernisation de l'éclairage par leds et détection de présence, mise à jour du cheminement d'évacuation, réfection de la peinture de la totalité du couloir, remplacement des fenêtres.

2) Concernant le niveau R+ 2:

- Gradins : réfection de la peinture des murs et réfection en résine des gradins.

- Salle de musculation, douche, sanitaire et sauna : réfection de la peinture, réfection du carrelage et du plafond hydrofuge et modernisation de l'éclairage.

- Sanitaire public : réfection complète du carrelage, de la peinture du plafond et changement de la robinetterie.

- Circulation publique : modernisation de l'éclairage par une installation à leds et de détection de présence, réfection de la peinture de la totalité du couloir et remplacement des fenêtres.

- Consolidation, renforcement et réfection de la peinture de la passerelle métallique servant d'issue de secours pour les gradins du niveau R+2.

3) Concernant la toiture :

- Remplacement du moteur de la ventilation mécanique contrôlée générale du Dojo.

- Création d'un accès technique sécurisé en toiture sur les gradins, pour la maintenance de la centrale à traitement d'air ainsi que celle de la ventilation mécanique contrôlée.

4) Concernant la sécurité :

- Mise en place d'une alarme intrusion sur l'ensemble du site afin de sécuriser la totalité des accès, d'un visiophone-contrôle d'accès et remplacement du rideau métallique manuel.

- Sécurité incendie : changement des portes de la chaufferie et création d'une grille d'aération naturelle, remplacement et mise aux normes de l'ensemble des plans.

- Sécurisation et accès : remplacement des accès du dojo par des portes en aluminium, remplacement des portes d'évacuation et mise en place de garde-corps métalliques.

Ainsi, afin de mener à bien cette opération, il y a lieu de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2021 à hauteur de 400 000 Euros pour les études et les travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Sont approuvés les études et les travaux pour la modernisation des installations du Dojo Bougainville sis 6, boulevard de Sévigné, dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

ARTICLE 2

Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2021 à hauteur de 400 000 Euros pour les études et les travaux.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 4

La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par la (les) subvention(s) obtenue(s) et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2021 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
SPORT, DE L'ACCÈS À LA PRATIQUE
SPORTIVE ET DU E-SPORT
Signé : Sébastien JIBRAYEL**